

PAR VOIE SCOLAIRE OU APPRENTISSAGE

Agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé, agriculture écologiquement intensive, systèmes de culture innovants, certification des exploitations, sont autant d'illustrations d'une agriculture en pleine mutation et mobilisant toujours plus de savoirs agronomiques et de savoir-faire techniques pointus. Le BTS APV a vocation à former des agronomes opérationnels et adaptables dans ce contexte évolutif. La formation s'articule autour des objectifs de raisonnement des productions végétales en qualité, quantité, rentabilité et de contribution positive aux questions environnementales et sociétales

Métiers :

► Chef de cultures et/ou d'exploitation, Technicien-Conseil Agricole, Expérimentateur, Contrôleur de performances, Technico-commercial...

Conditions d'Admission

Par Voie Scolaire
au Lycée Xavier BERNARD à Venours
86480 ROUILLÉ :
Tel : 05 49 43 95 33 – Fax : 05 49 57 06 88
legta.venours@educagri.fr

► Etre titulaire d'un Bac général ou technologique ou professionnel.

Par Voie de l'Apprentissage
au CDFAA de Venours 86480 ROUILLÉ :
Tel : 05 49 43 62 61 – Fax : 05 49 43 54 40
cfaa.venours@educagri.fr

► Avoir moins de 26 ans, être titulaire d'un Bac général ou technologique ou professionnel, et avoir signé un contrat avec un maître d'apprentissage.

UNE FORMATION PROFESSIONNALISANTE SUR 2 ANS

Enseignement général : 480 heures

Communication et information

Expression, Langue vivante (anglais)

Sciences économiques et sociales

Mathématiques/Informatique

EPS

Enseignement professionnel : 1080 heures

Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires

Enseignement spécifique au Lycée Xavier Bernard : 90 heures

Module d'Initiative Locale : MIL Énergie et Biotechnologie

+ 10 à 12 semaines en entreprise + 4 en exploitation agricole (stage possible à l'étranger).

UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE DE 2 ANS

signé entre l'apprenant et l'entreprise agricole (en lien avec les productions végétales support d'expérimentations : coopératives, négoce, instituts techniques, exploitations). C'est un véritable contrat de travail donnant droit à un salaire, des congés payés et une couverture sociale. La rémunération est fixée selon l'âge de l'apprenti et la convention collective de l'employeur entre 41% et 61% du SMIC. Elle est versée dans sa totalité pour la durée du contrat que l'apprenti soit en entreprise ou au CDFAA. L'employeur est tuteur de l'apprenti durant les 2 ans et l'évaluation s'établit par contrôles effectués en cours de formation (CCF) et par un examen final.

52 semaines en entreprise

42 semaines au CDFAA

Enseignement général : 750 heures

Communication et information

Expression, Langue vivante (anglais)

Sciences économiques et sociales

EPS/Mathématiques/Informatique

Enseignement professionnel : 720 heures

L'apprentissage pourra se dérouler sur exploitation agricole et/ou en organisme professionnel sachant que les 2 structures devront être supports d'expérimentations végétales.

Diplôme

Ce diplôme de Brevet de Technicien Supérieur est délivré par le Ministère de l'Agriculture, obtenu pour 50% en contrôle continu et pour 50% en épreuves terminales. Il donne droit à une qualification cadre niveau III.

Poursuite d'Études

► Certificats de spécialisation, Licences professionnelles, Écoles d'ingénieurs..

*UN AGRI CAMPUS DE QUALITÉ situé en pleine nature, avec un effectif de classes réduit, et disposant d'une exploitation agricole (vaches laitières, céréales et gibier) pilote en développement durable et inscrite dans le plan Agro-Écologie du Ministère.
L'Agri Campus Poitiers Venours est un pôle de production d'énergies vertes et donne accès à un réseau de partenaires locaux, régionaux, nationaux et s'ouvre à l'international.*

www.venours.fr